

SOS LH 50113

3133

(1941, 1946)

8133

Triplement de voies entre Aulnay et Mitry.

Triplement de voies entre Aulnay et Mitry.

(s) C.A. 3. 9.41 44 VII
Arrêté 14. 6.46 (J.O. 23. 6.46)

D. 652 - Nouveau plan quinquennal
(plan d'équipement national)

Extrait du Journal Officiel
Lois et décrets du 23 juin 1946

Arrêté du 14 juin 1946 déclarant d'utilité publique des travaux à effectuer par la S.N.C.F. dans trente-neuf départements

Le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'économie nationale et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu la loi validée du 11 octobre 1940, modifiée par les art. 56 & 58 de l'acte dit loi du 31 décembre 1942 portant fixation du budget pour l'exercice 1943, tendant à simplifier les procédures d'expropriation pour l'exécution d'urgence de travaux destinés à lutter contre le chômage;

Vu l'ordonnance n° 45-2492 du 24 octobre 1945 relative à la simplification de la procédure d'expropriation en cas d'urgence;

Vu le décret n° 46-143 du 20 janvier 1946 portant règlement d'administration publique, relatif aux conditions d'application de la loi validée du 11 octobre 1940;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports et après avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public,

Arrêtent :

Art. 1er - Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux énumérés ci-après, entraînant des acquisitions de terrains, des modifications aux chemins et aux cours d'eau et faisant partie de ceux qui figurent dans les programmes de la S.N.C.F. actuellement en cours de réalisation (programme de reconstruction, programme quinquennal, programme spécial d'équipement, programme normal de travaux complémentaires) :

Désignation des travaux	Communes	Départements
Région Nord		
Transformation de la double voie entre Aulnay-sous-Bois et Claye	Villeparisis, Mitry-Mory, Sevran, Villepinte, Tremblay-les-Gonesse	Seine-et-Marne, Seine-et-Oise
.....		

Art. 2 - Il sera procédé à l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des travaux en se conformant aux dispositions du décret-

loi du 30 octobre 1935 et de l'acte dit loi du 11 octobre 1940. La commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public devra être consultée pour toutes les expropriations particulières entrant dans sa compétence.

Art. 3 - Les préfets de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1946.

Le ministre des travaux publics
et des Transports,

Jules MOCH.

Pour le ministre de l'économie nationale,
le chef de cabinet,

Georges REBER.

Pour le ministre de la reconstruction et
de l'urbanisme,
le directeur du cabinet,

Jacques-Auguste MEAUDRE de SUGNY.

3133

3 septembre 1941

é

3 septembre 1941

QUESTION VII - Nouveau programme quinquennal

Triplement de voies entre Aulnay et Mitry

P.V.

M. LE PRESIDENT expose que la loi du 6 avril 1941, dont il a été précédemment rendu compte au Conseil, prévoit l'établissement, avant le 1er janvier 1942, d'un Plan d'Equipement National dont la première tranche sera réalisée dans une période de dix ans.

Par lettre du 14 mai 1941, M. le Secrétaire d'Etat aux Communications a demandé à la S.N.C.F. de lui présenter l'avant-projet d'un nouveau programme quinquennal de travaux à exécuter dans le cadre dudit Plan d'Equipement National à la suite des programmes actuellement en cours, la réalisation de ces programmes - le programme quinquennal et le programme spécial d'équipement - ne s'étendant que sur une période de 5 ans.

Le programme soumis au Conseil, dont le montant atteindrait 10.545 M. en principal, soit, après incorporation des frais généraux, 11.641 M., serait consacré à des compléments d'électrification au renouvellement du matériel et à des améliorations diverses.

.....

Quant aux améliorations diverses, prévues à concurrence de 1.390 M., elles comprendraient, en outre, divers projets ayant pour objet de faciliter l'exploitation et d'augmenter la sécurité : amélioration de la circulation

.....

Après échange de vues auquel prennent part M. DEVINAT et M. LE BESNERAIS, le Conseil approuve le programme qui lui est soumis.

Sténo (s) p. 44

M. LE PRESIDENT -

c) Améliorations diverses.- La troisième rubrique du nouveau programme quinquennal concerne les améliorations diverses du réseau qui figurent pour une somme de 1.390 M., se décomposant de la façon suivante :

- Améliorations de circulation 105 M.

.....

1°) Les améliorations de circulation comportent deux grands chapitres : le triplement des voies principales entre Aulnay et Mitry et triplement partiel entre Arras et Longueau. Il s'agit de lignes dès maintenant saturées, celle d'Aulnay-Mitry notamment qui est parcourue, à la fois, par des trains de banlieue de la région parisienne, par des trains rapides reliant Paris à Laon et Hirson et par des trains de marchandises en provenance ou à destination de la grande gare de triage du Bourget. Le triplement de la voie sur cette section sera même peut-être insuffisant et il est possible qu'on soit obligé d'en envisager le quadruplement. Quoi qu'il en soit, le triplement réalisera déjà une grosse amélioration.

.....

Le Conseil approuve le nouveau programme quinquennal qui lui est soumis.

2ème programme quinquennal

Résumé du programme (extrait)

			Montant	Economies
Titre du projet	Justifications sommaires	en principal	annuelles à attendre de la réalisation du projet	
<u>III/-Améliorations de circulation</u>				
1 ^e - Triplement d'Aulnay-Mitry	Nécessité d'améliorer le débit d'une artère saturée qui ne pourrait faire face à une reprise du trafic des houillères	35 M.	2 M.	
2 ^e - Triplement partiel d'Arras-Longueau	-d°-	70 M.	3 M.5	

22 août 1941.

sb.

III/- AMELIORATIONS DE CIRCULATION.

	Montant en principal.
1*- Aulnay-Mitry : Triplement des voies principales.....	35 M.
2*- Arras-Longueau : Triplement partiel.....	70 M.
Total.....	<u>105 M.</u>

Pour faire face à une augmentation de trafic de 10% déjà envisagée au projet précédent, il faudrait acheminer par l'itinéraire Picardie-Flandres 7 trains par jour, alors que 5 trains suffiraient par Arras-Longueau. Le parcours train supplémentaire correspondant est de 90.000 km. par an, correspondant à une dépense de 3.500.000 fr.
